

---

### **Contexte du stage**

Le stage en entreprise est une étape nécessaire à l'obtention du DUT informatique de l'IUT II de Grenoble. Dans le cadre du **cycle normal en deux ans après le Baccalauréat**, les études comportent un horaire hebdomadaire moyen de 30 heures de cours, travaux dirigés et travaux pratiques. Le stage, d'une durée de **10 semaines**, a lieu au quatrième semestre (fin de la deuxième année), à l'issue de trois semestres de scolarité. Dans le cadre de l'**année spéciale qui forme en un an des étudiants ayant déjà suivi deux années d'études supérieures**, le stage, d'une durée de **10 semaines**, a lieu à la fin du deuxième semestre de scolarité. **Le stage est noté et indispensable pour la délivrance du diplôme.**

---

### **Objectifs du stage**

Le stage a pour but de permettre à l'étudiant de prendre contact avec le monde du travail, de tester ses possibilités d'adaptation personnelle et de mettre en pratique les connaissances qu'il a acquises à l'IUT. L'évaluation du travail du stagiaire est faite à l'aide d'un mémoire qu'il rédige et qu'il soutient au terme du stage. Ce mémoire doit rendre compte d'un travail suffisamment original et autonome pour qu'un jugement de valeur puisse être effectivement prononcé sur le stagiaire.

---

### **Contenu du stage**

Il s'agit d'un projet qui doit impérativement conduire à une réalisation informatique du type développement logiciel ou du type analyse amont pour du développement logiciel comme un travail de spécification. Le thème de ce travail "en responsabilité" peut être pris dans une liste non limitative comprenant notamment :

- ◆ l'informatique de gestion appliquée aux entreprises et aux administrations
- ◆ l'informatique industrielle
- ◆ l'informatique scientifique (laboratoires de recherche)
- ◆ l'écriture de logiciels ou de composants systèmes
- ◆ les bases de données
- ◆ le développement de serveurs d'information (Internet, Intranet)
- ◆ etc...

Remarques :

- L'IUT se réserve la possibilité de refuser une offre de stage pour laquelle l'encadrement et/ou le sujet lui paraîtraient ne pas répondre aux objectifs visés.
- Un enseignant de notre département est chargé de suivre le déroulement du stage et veille à ce que la coopération entre l'entreprise et notre département soit fructueuse pour tous.
- Le stagiaire doit effectuer son stage au sein de la structure d'accueil sur le matériel informatique nécessaire mis à sa disposition.

---

### **Situation administrative du stagiaire**

Le stagiaire n'est pas considéré comme un salarié de l'entreprise, le stage étant obligatoire et intégré au programme d'études. Le stagiaire est néanmoins soumis au secret professionnel et, plus généralement, au règlement intérieur de l'entreprise, comme tout salarié. **Une convention de stage est établie avant le début du stage, entre l'établissement universitaire, l'entreprise et le stagiaire. Gratification: les stages doivent être gratifiés dès que la durée excède deux mois.**

---

### **Dates**

Le stage a lieu :

- ◆ Du 14 avril 2020 au 21 juin 2020 (prolongeable jusqu'au 3 juillet 2020) pour le cycle normal
- ◆ Du 15 juin 2020 au 21 août 2020 (prolongeable jusqu'au 28 août 2019) pour l'année spéciale et le groupe décalé

---

### **Contacts**

Pour tous renseignements complémentaires, pour proposer des sujets de stage, contacter :

IUT 2 - Département Informatique  
Place Doyen-Gosse 38031 GRENOBLE Cedex  
Tél. : 04 76 28 45 68 Fax : 04 76 28 45 28  
Email : [stage.informatique@iut2.univ-grenoble-alpes.fr](mailto:stage.informatique@iut2.univ-grenoble-alpes.fr)